RCS : LE HAVRE
Code greffe : 7606

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00730
Numéro SIREN : 833 991 722
Nom ou dénomination : ABCO FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 15/12/2017 sous le numéro de dépôt 4290

STATUTS DE L'EURL ABCO FINANCE

Société à responsabilité limitée : ABCO FINANCE

Au capital de : 5 000,00 euros

Siège social : 5 rue Belain d'Esnambuc – 76600 LE HAVRE

Le soussigné :

Monsieur CADORET Julien demeurant 5, rue Belain d'Esnambuc – 76600 LE HAVRE né le 29 juillet 1985, a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique.

Statuts

Article 1er

Forme

La société est à responsabilité limitée unipersonnelle.

Article 2

Objet

La société a pour objet la prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres.
Toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commerciale, financier ou autres.

Article 3

Dénomination

Sa dénomination sociale est : EURL ABCO FINANCE.

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots : « société à responsabilité limitée unipersonnelle » ou des initiales : « EURL » et de l'énonciation du capital social.

Article 4

Siège social

Le siège social est fixé à : 5, rue Belain d'Esnambuc – 76600 LE HAVRE

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

Article 5

Durée

La société a une durée de 99 années, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6

Apports

Monsieur CADORET Julien apporte et verse à la société ABCO FINANCE

une somme totale de 5 000,00 euros.

a été déposée le

au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, auprès du CREDIT AGRICOLE du HAVRE.

Article 7

Capital social et parts sociales

Le capital est fixé à la somme de : 5 000,00 euros.

Le capital est divisé en 500 parts sociales de 10,00 euros, intégralement libérées.

La libération du surplus, à laquelle il s'oblige, interviendra en une ou plusieurs fois sur décision du gérant.

Article 8

Gérance

La société est gérée par son associé unique, M CADORET Julien

Article 9

Décisions de l'associé

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société unipersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

Article 10

Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 01/07 et finit le 30/06 à l'exception du premier exercice qui débutera à la date de création de l'entreprise.

Article 11

Comptes sociaux

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Le rapport de gestion est établi chaque année par l'associé unique gérant et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

Article 12

Actes accomplis pour le compte de la société en formation

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Article 13

Frais et formalités de publicité

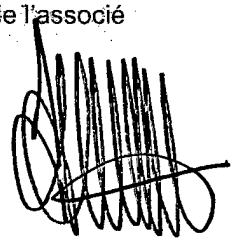
Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait au HAVRE , le 03/12/2017

En 3 exemplaires.

Signature de l'associé



CRÉDIT AGRICOLE
DE NORMANDIE-SEINE

POLE PROFESSIONNEL DU HAVRE
IMMEUBLE NEPTUNE
169 BOULEVARD DE STRASBOURG
76600 LE HAVRE
Tél. : -- -- -- -- --
Fax : -- -- -- -- --

V / réf.: 36102608954
N / réf.: CLEMENT CAULIER

Attestation de dépôt

pour constitution de capital social
(Article 77-Loi du 24 Juillet 1966
Article 62 - Décret du 23 mars 1967)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine dont le siège social est sis à : Chemin de la Bretèque CS 70800 76238 BOIS-GUILLAUME CEDEX atteste

qu'il a été déposé le 29/11/2017 par Monsieur Julien CADORET fondateur - conformément à la réglementation en vigueur -

- Au compte spécial bloqué n° 36102608954
 ouvert au nom de la Société en formation, dénommée EURL ABCO FINANCE
 au capital de 5 000,00 EUR
 sans appel public à l'épargne
 dont le siège social est établi à Le Havre
 la somme de 5 000,00 EUR représentant la partie libérée soit : 100,00 % du capital social

- Une liste comportant les noms, prénoms usuels et date de naissance des fondateurs avec l'indication des sommes versées par chacun d'eux (ci-après annexée).

La Caisse Régionale agit ainsi à titre de simple dépositaire agréé désigné par la législation des sociétés, et décline toute responsabilité quant à l'origine des fonds déposés et leur utilisation après déblocage.

Attestation valable jusqu'au 29/12/2017.

Fait à LE HAVRE, le 29 Novembre 2017

AGNES LE PESSEC
Directeur de l'agence

CRÉDIT AGRICOLE
Pôle Professionnels
Immeuble Neptune
169, boulevard de Strasbourg
76600 LE HAVRE

CRÉDIT AGRICOLE
DE NORMANDIE-SEINE

Liste des fondateurs

Société : EURL ABCO FINANCE

Compte n° 36102608954

Nom et prénom	Né(e) le	Montant versé
CADORET Julien	29/07/1985	5000 EUR
		EUR
		EUR
		EUR
		EUR
		EUR